



BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES* TRANSACTION

Montants TTC (TVA à 20,00%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Toutes ventes confondues hors terrain à bâtir

Pour les ventes inférieures et jusqu'à 30 000 € : **forfait de 3 000€**

Pour les ventes supérieures à 30 000 € : **forfait de 4 500 € + 5% du prix de vente plafonné à 10% (du prix de vente)**

Ventes de terrains constructibles toutes zones confondues

Forfait de 4 500 € + 5% du prix de vente plafonné à 10% du prix de vente avec un minimum de 5000 €.

Avis de valeur écrit

Dossier technique, commercial, photographique... : **forfait de 150 € par immeuble.**

Prestation de service

Dossier Eléments nécessaires à la signature de la promesse de vente (art L721.2 du CCH) : **forfait de 300 € par promesse de vente.**

**les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente*

**les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche*

Dans le cas où une opération d'entremise serait réalisée avec un vendeur ayant signé une SQUARE BOX Vendeur et un acquéreur ayant signé une SQUARE BOX Acheteur, au sein de la même agence SQUARE HABITAT, la rémunération du mandataire sera partagée entre eux et sera réduite de 50 % pour le vendeur et de 50 % pour l'acquéreur par rapport aux montants figurant sur le présent barème.

Tarifs Applicables au 01/04/2017

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

1- LOCATION

Facturation 16.67 % du montant du loyer annuel hors charges, à parts égales bailleur et locataire

A SAVOIR : 15% pour les visites, 15% pour la constitution du dossier locataire, 43% pour la rédaction du bail, 27% pour l'établissement de l'état des lieux.

Ce mandat assure la mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée

2- MANDAT SQUARE BOX – LOCATION /GESTION

LOCATION : Facturation 16.67 % du montant du loyer annuel hors charges, à parts égales bailleur et locataire

LOCATIONS SUIVANTES : Facturation 08.33 % du montant du loyer annuel hors charges, à parts égales bailleur et locataire

A SAVOIR : 15% pour les visites, 15% pour la constitution du dossier locataire, 43% pour la rédaction du bail, 27% pour l'établissement de l'état des lieux.

* le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire

GESTION :

Package : 10,40 % TTC sur encaissements (7% + 3,40 % GLI)

Le Mandat Square Box : Assure la gestion complète de votre bien (Financière, administrative et fiscale, technique)

+ des garanties complémentaires (Assurance loyers Impayés, détériorations Immobilières, inoccupations des locaux, protection juridique)

3- LOCATIONS DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS A CHARGE DU LOCATAIRE

1- Honoraires de location :

Bail précaire :	10% du loyer de la 1 ^{ère} année
Bail professionnel 6 ans :	12% du loyer de la 1 ^{ère} année
Bail commercial 9 ans :	10% des loyers cumulés d'une période triennale

2- Honoraires de rédaction de bail :

Bail précaire :	1% des loyers cumulés du bail
Bail professionnel 6 ans :	1% des loyers cumulés du bail
Bail commercial 9 ans :	1% des loyers cumulés de la 1 ^{ère} période triennale
Avenant au bail de 9 ans :	1% des loyers cumulés pour la période triennale

4- SYNDIC DE COPROPRIETE

Cf contrat de syndic

Tarifs Applicables au 01/04/2017

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante